

NOUVELLES SAHRAOUIES

TERRITOIRES OCCUPÉS



DROITS HUMAINS VIOLÉS DÉNONCÉS À L'ONU DE GENÈVE

NOUVELLES BREVES

19-21 mai 2007

34^e anniversaire du déclenchement de la lutte de libération du Front Polisario

Dans son discours prononcé à cette occasion, le président sahraoui Mohamed Abdelaziz a déploré le manque de signes encourageants du Maroc pour les négociations. «Le Maroc a peur de ces négociations» a-t-il ajouté.

22.05

Effectifs militaires et policiers marocains

Selon le journal espagnol El Pais, l'armée de terre marocaine compte 180'000 hommes, dont 120'000 déployés sur le mur de défense. Les effectifs de la police dépassent 40'000 hommes auxquels il faut ajouter 30'000 membres des Forces auxiliaires et 22'000 gendarmes.

29.05

Appel à Ban Ki-moon

Le président Abdelaziz interpelle le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon pour qu'il intervienne d'urgence auprès des autorités marocaines afin de garantir le respect des droits humains et des libertés les plus élémentaires des Sahraouis dans les territoires occupés, au sud du Maroc et dans les universités marocaines.

02.06

Vacances des enfants

Près de 10'000 enfants sahraouis passent deux mois de vacances d'été en Espagne.

06.06

Interview de l'ambassadeur des USA à Alger

«Il est clair que le dossier du Sahara empêche justement cette intégration maghrébine... Il n'y a pas d'autre choix que de mettre les Marocains et le Polisario face à face dans une même salle pour des négociations... Cela ne

veut pas dire que c'est au Polisario d'accepter tout et tout de suite de ce que leur proposent les Marocains, et c'est la même chose du côté de ces derniers... Le plan marocain est sérieux et crédible. Est-ce que le Polisario doit accepter ce plan dans sa totalité? Non»

17.06

Célébration

Le Front Polisario commémore à Mheiriz, dans les territoires libérés, le 37^e anniversaire du soulèvement populaire contre l'Espagne en 1970, qui fut réprimé dans le sang dans le quartier de Zemla à El Ayoun.

27.06

Cafouillage dans le rapport de l'ONU

Dans son rapport publié le 27 juin concernant les négociations maroco-sahraouies, le Secrétaire général de l'ONU y fait des recommandations pour le moins étranges. Il demande au Maroc d'accepter l'autonomie du Sahara Occidental au lieu de son intégration au Royaume et au Front Polisario d'accepter l'autonomie au lieu de l'indépendance. Le rapport déclenche de vives protestations. Il est retiré après quelques heures et, jamais vu à l'ONU, republié le 3 juillet, daté du 29 juin, mais sans les recommandations de Ban Ki-moon.

10.07

Energies renouvelables

L'entreprise espagnole Iberdroia a signé un accord avec l'Office national marocain d'électricité pour l'étude de la construction d'un parc éolien de 100 MW à El Ayoun.

Western Sahara Resource Watch a écrit à cette firme pour la rendre attentive à la situation sur place et lui demander de renoncer à son projet.

Dans sa réponse du 24.07, le directeur général d'Iberdroia écrit qu'il ne s'engagera pas si le projet n'est pas accepté par la population concernée.

FACE À FACE

Comme nous l'annoncions dans le dernier bulletin, Marocains et Sahraouis se sont rencontrés à deux reprises, face à face, dans la banlieue de New York, pour des négociations sous l'égide de l'ONU. Le résultat est peu encourageant.

La première réunion, 18-19 juin 2007

Organisés et dirigés par l'ONU, les pourparlers ont été précédés de contacts entre diplomates français, américains, espagnols et marocains. Il fallait se mettre d'accord sur la stratégie à suivre pour faire avaler aux Sahraouis la pilule de l'autonomie.

De leur côté, des organisations sahraouies des territoires occupés du Sahara Occidental ont demandé un geste de bonne volonté du Maroc: la libération des prisonniers politiques. Une lettre du président sahraoui au Secrétaire général de l'ONU dénonçant la répression dans les territoires occupés est restée sans effet. Le Maroc n'est prêt à aucune concession et la police a poursuivi sans pitié les arrestations et interpellations.

Les pourparlers ont lieu en application de la dernière résolution du Conseil de sécurité du 30 avril 2007. Elle demande, rappelons-le, des négociations sans préalables et de bonne foi pour parvenir à une solution qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental.

Côté sahraoui, les quatre membres de la délégation, conduite par le président du parlement, font partie de la direction du Front Polisario. Le Maroc, qui voulait faire croire à un différend interne, a envoyé une délégation ministérielle présidée par le ministre de l'Intérieur, à laquelle il a joint le président du CORCAS, le Conseil consultatif royal pour les affaires du Sahara, mis en place par le roi pour représenter les Sahraouis favorables aux thèses chérifiennes.

Dans son discours d'ouverture, le Secrétaire général adjoint de l'ONU pour les affaires politiques, B. Lynn Pascoe, déclarait que la situation actuelle de blocage est intolérable et qu'il faut trouver une solution au conflit.

Cette première réunion, conduite par l'Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU, Peter van Walsum, ne sera qu'une suite de monologues, le Maroc accroché à

son projet d'autonomie, le Front Polisario exigeant l'application du droit international et le référendum d'autodétermination.

Seul résultat de cette première ronde, les deux parties ont convenu de se retrouver en août.

Intermède

Fin juin, Ban Ki-moon publiait un rapport sur l'évolution de la question, retiré après quelques heures du site Internet de l'ONU et – du jamais vu – republié quelques jours plus tard amputé des conclusions. Le Secrétaire général proposait aux Sahraouis d'accepter l'autonomie en renonçant à l'indépendance, ce que compenseraient les Marocains en accordant l'autonomie au lieu d'intégrer le Sahara...



Mi-juillet, van Walsum faisait son rapport au Conseil de sécurité. A la sortie, l'ambassadrice US se déclarait favorable à la position marocaine. Fin juillet, le roi du Maroc s'exprimait en faveur de la négociation, mais «uniquement à propos de l'autonomie, toute l'autonomie, rien que l'autonomie»!

Côté Polisario, méfiance et pessimisme prédominant. On ne croit pas à la bonne volonté du Maroc. Le président sahraoui déclare que le Maroc «menace d'anéantir les efforts méritoires déployés par le Secrétaire général de l'ONU». Un des membres de la délégation sahraouie estime que «le Maroc ne cherche pas à négocier mais à imposer un diktat». Et pourtant la délégation sahraouie se présente à l'heure pour le deuxième round.

La deuxième réunion, 10-11 août 2007

On se retrouve à New York avec les mêmes et les mêmes positions. Cette deuxième rencontre marque cependant le début des

négociations, même si le Maroc refuse de discuter d'aspects concrets pour diminuer la méfiance et la tension, comme un passage terrestre à travers le mur permettant l'échange de visites, l'envoi de délégations communes aux lieux saints de l'islam, la collaboration pour le déminage, etc.

Résultat: les parties se sont engagées à poursuivre les négociations.

Bilan provisoire

Malgré ce résultat qui semble maigre, les Sahraouis ont jugé positives ces deux rencontres. Leur reconnaissance par le Maroc comme partie adverse, la possibilité d'exposer leur proposition de règlement, le maintien de l'ONU comme cadre de recherche d'une solution sont autant de points positifs. D'autre part, les grandes puissances n'ont pas réussi à imposer la seule discussion du projet d'autonomie marocain: les Sahraouis n'ont pas avalé la pilule. A suivre probablement à Genève en novembre ou décembre...

DIX ENFANTS SAHRAOIS PASSENT 4 SEMAINES DE VACANCES À BÂLE

Dix enfants sahraouis ont passé 4 semaines de vacances à Bâle, dans des familles d'accueil. Cette initiative est due à l'Association des Amis du Peuple Sahraoui de Bâle créée il y a un peu plus d'une année.

Nous reviendrons sur cette réalisation dans notre prochain numéro.



DES DÉFENSEURS SAHRAOIS DES DROITS HUMAINS À GENÈVE

Témoignages de l'Intifada

Messieurs Hmad Hammad, Mohamed Mayara, Daha Rahmouni et Larbi Messaoud, quatre Sahraouis défenseurs des droits humains au Sahara Occidental occupé étaient en septembre à Genève. Ayant tous subi la répression des forces marocaines, la prison, la torture, ils venaient réclamer justice au Conseil des droits humains – remplaçant la feu Commission des droits de l'homme- qui s'est tenu à Genève du 12 au 28 septembre.

Des moments importants qu'ils ont vécus à Genève, nous retiendrons d'abord le « panel » organisé par neuf ONG¹. Cette réunion a permis aux défenseurs de témoigner de leur propre situation et des violations quotidiennes des droits de l'homme que le peuple sahraoui subit sans réaction de la communauté internationale. Nous en citons ici des extraits en français et en espagnol.

Ces deux langues montrent que les Sahraouis, selon leur trajectoire de vie, se sont trouvés sous occupation espagnole et/ou sous occupation marocaine ou précédemment dans les territoires que l'Espagne a concédés au Maroc dans les années 70 pour pouvoir garder Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles sur terre marocaine.

Témoignage de Larbi Messaoud, membre du Collectif des défenseurs Sahraouis des Droits Humains (CODESA)

L'objectif de ce témoignage est de dévoiler et dénoncer les graves violations commises par l'Etat Marocain depuis le 21 mai 2005, date du déclenchement des manifestations pacifiques réclamant l'application du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et le respect des droits humains dans les territoires occupés du Sahara Occidental.

La disparition forcée:

Dès le début des manifestations pacifiques, les autorités marocaines ont procédé à l'enlèvement des citoyens sahraouis qui ont participé à ces manifestations. Les personnes enlevées sont conduites dans des conditions inhumaines et dans des lieux inconnus où ils sont torturés et menacés de viols et de traitements inhumains. Après elles sont libérées sans procès verbaux et relâchées dans des zones désertiques loin des centres urbains.



1. FranceLibertés-Fondation Danielle Mitterrand; Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP); Interfaith International; Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples (LIDLIP); Bureau International pour le Respect des Droits de l'Homme au Sahara Occidental (BIRDHSO); Union Internationale de la Jeunesse socialiste; Mouvement International des Jeunes et des Etudiants pour les Nations Unies (ISMUN); Fédération Mondiale de la Jeunesse Démocratique; International Educational Development.

La torture :

Malgré le fait que l'Etat marocain a ratifié et signé en 2006 la convention internationale contre la torture, les autorités marocaines ont continué à infliger aux citoyens sahraouis des tortures inhumaines dans les différents centres secrets de détention et dans les commissariats de la police marocaine. La plupart de ces centres secrets restent inconnus. La durée de l'enlèvement des sahraouis est parfois de plus de six jours. Certaines victimes de la disparition forcée ont raconté leurs calvaires dans ces centres secrets de détention et ont décrit les méthodes utilisées par les agents des services marocains pour torturer les citoyens sahraouis.

Nous prenons le cas du témoignage des deux défenseurs sahraouis des droits humains : messieurs El Houssine Idri et Brahim Noumria. Après avoir été arrêtés par la police judiciaire à Laayoune (Sahara Occidental), ils furent soumis à la torture au tristement célèbre centre secret «PCSMI» par des responsables de l'appareil sécuritaire marocain durant plus de 48 heures. Les personnes torturées ont déclaré avoir été soumis à la torture psychologique et physique à travers les «recettes» de l'avion, le bandage des yeux, le ligotage et l'usage d'un liquide aux effets brûlants sur leurs corps. Ils ont été également embastillés, insultés, privés de sommeil de nourriture et d'eau. L'un d'eux, après avoir porté à la connaissance du procureur général du roi au près du tribunal d'appel de Laayoune des sévices subis, fut à nouveau l'objet de traitements inhumains.

Quant à la torture subie par les citoyens sahraouis dans les différents centres de la police, on peut noter :

- Coups portés sur les différentes parties du corps, notamment les organes sensibles ;
- L'interrogatoire sans interruption de la victime, les yeux bandés et les mains ligotées ;
- Les menaces de mort et de viols ;
- Privation du sommeil, d'alimentation et d'eau, en permanence et position debout ;

- L'arrosage du corps avec un mélange d'urine et de matières nauséabondes ;
- Le supplice des victimes par le feu comme ce fut le cas du jeune Sahraoui SAADI SALEK ;
- La torture des enfants en présence de leur mère comme le cas du petit LMSSI ABDENACER qui a perdu définitivement l'usage de son oreille gauche.

L'usage de la torture contre les citoyens sahraouis cible toutes les couches de la société sans distinction d'âge, de sexe ou de l'état physique de la victime. Même les personnes handicapées et les femmes enceintes n'ont pas été épargnées.



Etudiants sahraouis sortant de prison à Rabat.

Toutes ces exactions dégradantes ont provoqué :

- La mort des citoyens sahraouis Hamdi Lemabarki et Abba Cheickh Lekhlifa.
- L'existence de plusieurs handicapés dans le rang des citoyens sahraouis telle que Sultana Khaya qui a perdu un oeil droit,
- L'avortement de femmes a cause de la torture, telle Aghlana Bourhah.,
- Plusieurs enfants vivent des situations difficiles engendrées par la violence que subissent leurs parents et par la multiplication des scènes de terreur, par la pression psychologiques et la répression quotidienne liées à l'isolement sécuritaire et militaire autour du territoire. La discrimination qu'ils subissent mène à la négation du droit à l'éducation. Plusieurs familles

sahraouies se plaignent de séquelles engendrées par la terreur marocaine dont leurs enfants sont victimes: cauchemars, psychoses, incontinence notamment dans le sommeil. D'autres présentent des pathologies graves telles l'instabilité psychologique, les douleurs abdominales et des céphalées. Cette situation angoisse les enseignants sur l'avenir des élèves, spécialement pour ceux qui ne réalisent pas qu'il est de leur intérêt à réussir et à continuer leur scolarité, malgré leurs problèmes liés à la concentration et à la mémorisation.

Au centre de la police judiciaire, certains enfants sont même exposés à différentes méthodes de torture. Plusieurs parties de leur corp ont été martyrisées. La police marocaine les oblige également à entonner l'hymne national marocain et à scander d'autres slogans durant les séances musclées des interrogatoires sur leurs participations à des sit-ins de protestations pacifiques.

En conséquence de ces pratiques, les autorités marocaines restent les premières responsables du désespoir et de la haine ressentis par de jeunes Sahraouis qui cherchent à fuir la répression politique en s'embarquant sur des bateaux de la mort pour l'Espagne. Depuis le début de l'Intifada réclamant l'indépendance, près de 500 citoyens sahraouis y compris des enfants

mineurs se sont embarqués sur la mer pour rejoindre l'autre rive. C'est ce qui a conduit à la mort par noyade des dizaines de jeunes alors que le sort des autres demeure inconnu. Plusieurs familles accusent aujourd'hui les autorités d'enlèvement, c'est le cas de près de 15 jeunes dont le sort demeure incertain et à propos desquels les autorités marocaines se contredisent depuis le 25 décembre 2005.

Les arrestations politiques

Depuis le début de l'intifada; les forces marocaines ont entrepris des arrestations politiques des manifestants sahraouis, qui n'ont pas épargné les activistes sahraouis des droits de l'homme et ont concocté des fausses accusations en vue de les mêler à des crimes de droit commun. Les observateurs internationaux ont toujours mis en évidence que les arrestations n'avaient eu lieu qu'à la suite de manifestations pacifiques dans lesquelles étaient scandé le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination; les prisonniers politiques (n'ont reconnu comme tels par le Maroc) ont entrepris des grèves de la faim pour attirer l'attention sur leurs graves situations et sur les jugements sommaires à leur égard. Pour ceux qui ont été jugés, les peines allaient au début de l'intifada de 20 à 4 années de prison ferme. Aujourd'hui, les autorités marocaines ont diminué ces peines, remettent les activistes des droits humains en liberté puis les arrêtent à nouveau et en arrêtent d'autres. Près de 40 sahraouis sont actuellement dans les prisons marocaines, dont trois mineurs. Ils ne bénéficient d'aucun droit et parmi ceux qui ont entrepris des grèves de faim depuis le 17 septembre 2007 pour exiger leur droit dans la formation et l'éducation, se trouve Amidan El Ouali d'abord dans la prison noire de Laayoune, conduit ensuite contre sa volonté à la prison de Taroudannt. Les autorités pénitentiaires resserrent l'étau contre les prisonniers en coordination avec la police marocaine qui souvent se venge sur les Sahraouis pendant leur transfert.

En exerçant ces violations flagrantes des droits de l'homme contre les citoyens sahraouis, l'Etat marocain viole les articles 08,



Dans une rue de Marakech.

09 et 10 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les articles 01, 06, 07 et 09, des droits civils et politique et des principes liés a la défense des personnes expo-

sées à la détention et à la prison; et plusieurs articles de la Charte des Droits de l'Enfant et de la Convention contre la torture.



Manifestation dans un lycée d'El Ayoun.

**Témoignage de Hmad Hammad,
membre du Collectif des défenseurs Sahraouis des Droits Humains (CODESA)**

El pueblo saharauí ha puesto, desde 1965, toda su confianza y su esperanza por recurrir su libertad en las Naciones Unidas que le había prometido la celebración y la organización de un referéndum regular y transparente, que le permitiera elegir libremente y democráticamente su futuro. Esta promesa, cabe insistir, es reiterada año tras año. Habría que esperar los años que siguieron la ratificación por el consejo de seguridad, en 1991, del plan de paz ásperamente negociado entre las dos partes, el Frente Polisario y el Reino de Marruecos, la complicidad de ciertos miembros del Consejo de Seguridad con el ocupante marroquí, y la impotencia trágica demostrada por la ONU ante el rechazo sistemático de las autoridades marroquíes de cumplir con sus compromisos, para que el pueblo saharauí se dé cuenta que su confianza ha sido traicionada.

Efectivamente, no solamente el Reino de Marruecos decidió de oponer la voluntad de la comunidad internacional, en terminar con la descolonización del territorio del Sahara occidental, la suya propia «el Sahara es nuestro, allí estamos y allí nos quedamos», pero también incrementó y reforzó, a sabiendas de Naciones Unidas, el ritmo y la violencia de su política de represión en contra de las poblaciones saharauíes civiles y desarmadas. Desafiando las naciones unidas en pleno día, las autoridades marroquíes no dudan de imponer decididamente una capa de plomo sobre las zonas que habitan el Sahara occidental. Esto es cómo rechazaron el acceso a decenas de organizaciones de los derechos humanos mientras tomaba medidas extremas con el fin de limitar la libertad de los defensores de los derechos humanos en flagrante violación, claro esta, del derecho internacional. Marruecos no

paró de robar y de saquear los recursos naturales del pueblo saharauí confinándole en el estatuto poco valorado y poco fiable de conquistados y su territorio en zona delimitado acorralada día y noche por las fuentes de seguridad.

Una verdadera armada asedia los territorios ocupados y la población que allí vive. De acuerdo con las estimaciones más optimistas, en el Sahara occidental se concentran más 160 000 soldados de las fuerzas armadas reales (FAR), 15 000 agentes de la gendarmería real, 18 000 elementos fuerzas auxiliares (mojaznis), 21 000 policías y miles de agentes secretos sin hablar de los miles de agentes del ministerio del interior que actúan como informadores a los diferentes servicios de represión. Este dispositivo impresionante no tiene otro objetivo para reprimir salvajemente la población saharauí cada vez que ésta se atreve a reclamar sus derechos legítimos a la autodeterminación e independencia.

El Reino de Marruecos, a pesar de ser miembro firmante de numerosos tratados y convenciones de derechos humanos, no vacila en recurrir a las peores formas y métodos de tortura en contra de civiles saharauí desarmados, como lo atestiguan los informes y los testimonios de numerosas organizaciones de derechos humanos. Marruecos perpetúa crímenes, procede desapariciones y secuestros forzosos, comete graves atentados contra las libertades fundamentales y

muy particularmente a la libertad de expresión y de movimiento de los saharauí.

Y a pesar de la gravedad de esta situación y el hecho que esta es denunciada con regularidad por numerosas organizaciones de derechos humanos a través del mundo, las autoridades marroquíes de la ocupación no aparecen apresuradas en poner fin o reducir sus conductas criminales. Las fuerzas de ocupación marroquíes, como lo constatan todas aquellas y todos aquellos que no cesaron, desde más de treinta años, de preocuparse por las graves violaciones de derechos humanos en el Sahara Occidental, gozan de la impunidad casi total.

La impotencia mostrada por Naciones Unidas en aplicar sus propias resoluciones sobre el Sahara occidental, su incapacidad manifiesta de proteger las poblaciones saharauí civiles, y la voluntad de Reino de Marruecos de darse de si mismo, a nivel internacional, una imagen bonita, contrario a la realidad, la complicidad manifiesta de algunos miembros permanentes del consejo de seguridad, son tantas razones que llevaron a los saharauí a valerse, en primer lugar, que por si mismos.

Así es como decidieron poner en marcha un levantamiento popular pacífico no sólo en todas las principales ciudades (El Aaiun, Smara, Bojador, Villa Cisneros) de Sáhara Occidental que son bajo ocupación marroquí, pero también en las Universidades marroquíes (Agadir, Marrakech, Rabat, Casablanca) y al sur de Marruecos donde reside una comunidad importante y saharauí.

Este levantamiento general y pacífico, llamado Intifada para la Independencia – por los saharauí ellos – mismos, tiene como objetivo mostrar a la comunidad internacional la determinación y la voluntad inquebrantable de todo un pueblo de continuar imperturbablemente su lucha por su libertad, de denunciar los atentados graves a los derechos humanos cometidos por las autoridades marroquíes de ocupación, y reclamar la puesta, sin demora, del referéndum de autodeterminación tan prometido por las



Naciones Unidas. Su primera gran demostración fue en el Aaiun 21 de mayo de 2005. La represión violenta ha ocasionado desde esa fecha:

- Mas de 4500 detenciones arbitrarias.
- Miles de personas heridas.
- Intimidaciones y represalias contra los

- defensores de Derechos HUMANOS.
- Tortura sistemática.
- Abusos sexuales.
- Malos tratos a menores.
- Abortos.
- Dos muertos...

¿Antes de la gravedad de la situación que hace la comunidad Internacional?

La Misión de las Naciones Unidas para un referéndum en el Sáhara Occidental (MINURSO) se niega hasta ahora a extender su mandato para incluir la protección de las poblaciones civiles saharauis desarmadas.

Una luz de esperanza ha sido suscitada por la decisión de la ONU de despachar una misión de información, en 2006, al Sáhara Occidental para investigar sobre violaciones de los derechos humanos. Pero, es necesario señalar que el informe de dicha misión de información jamás ha sido hecho pública oficialmente, un año y medio después de la realización de la misión.

Quiero afirmar aquí que mientras el informe no habría sido publicado oficialmente y que sus recomendaciones no se hayan puesto en marcha, consideramos a Naciones Unidas por cómplices de las violaciones graves y sistemáticas de los derechos humanos en el Sáhara Occidental y vejaciones y represión que sufren, a diario, los defensores de los derechos humanos.

En fin quisiera agradecerles calurosamente vuestra presencia y vuestro interés por nuestras luchas y nuestros sufrimientos para hacer triunfar los ideales y los principios de libertad que nos son comunes.



Manifestation à Agadir.

**Témoignage de Mohamed Mayara,
miembro de l'Association Sahraouie des Victimes des violations graves des droits
de l'homme commises par l'Etat marocain (ASVDH)**

(...) Paralelamente a la invasión marroquí las fuerzas represivas lanzaron una campaña de detenciones de ciudadanos civiles Sahrauis supuestamente simpatizantes con el Frente Polisario.

Mi padre Mayara Haiba estuvo entre unos miles de víctimas de esa represiva llevada a cabo por las fuerzas marroquíes. Secuestrado el 27 de febrero de 1976 de su casa en Tan Tan en el sur de Marruecos. El era el más joven de cuatro hermanos, todos ellos fueron detenidos. Poco después, es matado bajo la tortura sufrida en un centro terrible secreto llamado Akedz.

Entre mi nacimiento y la fecha de la detención de mi padre separan dos meses. Su secuestro a un lugar desconocido ha constituido un duro golpe para mi familia que estaba compuesta de dos hermanos y cinco hermanas. Las fuerzas de marroquíes no se limitaron a hacer desaparecer a mi padre sino siguieron intimidando mi familia ejerciendo todo tipo de discriminación, segregación y humillación al igual que los cientos de familias de desaparecidos.

(...) Recuerdo la conducta humillante de la dirección y de los profesores en la escuela cuanto mi preguntaban sobre el trabajo de mi padre. Temía acusar directamente a Marruecos de su desaparición y me conformaba en afirmarles que es desaparecido. Inmediatamente empiezan los insultos y las ironías de hombres que supuestamente deberían asumir sus responsabilidades profesionales y morales.

¿Si la institución educativa es de estas calidades como van a ser los servicios de seguridad y los militares marroquíes?

En cualquier sociedad, la ausencia del jefe de la familia es una pérdida del Pilar fundamental y desaparición de mi padre afecto duramente mi madre quien se ha visto a asumir todas las responsabilidades.

Además de las tareas de todo los días para asegurar nuestra sobrevivencia, mi madre tuvo que organizarse junto a otros familiares de desaparecidos para iniciar la búsqueda del paradero de los desaparecidos. Es así como, tuvieron que viajar a Rabat pero cada vez la respuesta era la misma «Si no dejáis de preguntar por los traidores del Reino, os haremos desaparecer también». Pero las autoridades no se contaron con las amenazas sino que detuvieron varias de los familiares. Es el caso por ejemplo de mi tía Tekber Bati y mi hermana Aicha Mayara.(...)

En 1991, al mismo tiempo que recibimos la terrible noticia de la muerte de mi padre con la vuelta de 322 sobrevivientes de Kalaat Maguna, Agdez, Skura y Bir de ElAaiun, he sido expulsado de la escuela la voluntad deliberada de la dirección por el simple hecho ser el hijo de una persona que es acusado de pertenecer al Frente Polisario.

Con la creación de la Instancia Equidad y Reconciliación pensaban que Marruecos iba a poner fin a nuestras angustias con la recuperación de los restos mortales de mi padre. Pero, en vez de responder a nuestras legítimas demandas a la verdad y a la justicia, los delegados de dicha Instancia, nos amenazaron con devolvieron restos de gatos y perros por que «el Reino es más fuerte de lo que pensáis» decían. Y para muestra esa fuerza, las autoridades no dudaron en hacer desaparecer a 15 saharauis desde 2005.

La Convención para la protección de todas las personas contra las desapariciones forzadas adoptada por la Asamblea General, en diciembre de 2006, constituye un paso adelante hacia el derecho de toda persona a no ser desaparecida. Este importante tratado internacional reafirma los principios derechos liados a la verdad, justicia y reparación en cuanto a desapariciones forzadas. Maruecos es uno de los países que apoyo el año pasado esta Convención pero al mismo tiempo mantiene una capa de plomo sobre

la suerte de los más de 500 desaparecidos, se niega a devolvernos los restos mortales de nuestros parientes fallecidos en los centros secretos, mantiene total la impunidad de los responsables de las desapariciones forzadas y peor aun continua practicando la desaparición forzada como forma de aterrorizar a todo un pueblo.



Après un coup de matraque.

**Témoignage de Daha Rahmouni,
membre de l'Association Sahraouie des Victimes des violations graves des droits
de l'homme commises par l'Etat marocain (ASVDH)**

(...) Je suis membre de l'Association Sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'homme commises par l'Etat marocain (ASVDH), une association qui, à l'instar d'autres associations et organisations sahraouies des droits de l'Homme, a été arbitrairement empêchée par les autorités marocaines d'exercer ses activités pacifiques en faveur des nombreux disparus et prisonniers politiques. Soucieuse d'exercer ses activités pacifiques au grand jour et en conformité avec la loi, l'ASVDH a présenté une demande de légalisation en bonne et due forme aux autorités marocaines qui n'a jamais pu aboutir car, comme le relève Amnesty International dans un communiqué rendu public, le 08 mars 2007, «la procédure n'a pu être achevée en raison de ce qui apparaît, manifestement, comme une suite d'obstacles administratifs à motivation politique».

La liberté d'association et d'expression, le droit à des procès équitables pour les accusés, l'indépendance et l'impartialité de la justice qui sont, entre autres fondements, les caractéristiques de l'Etat de droit, sont des droits déniés aux Sahraouis dont le pays, le Sahara Occidental, a été illégalement occupé par une puissance étrangère, le Royaume du Maroc. (...)

En dépit de l'interdiction qui frappe les associations et différentes ONG sahraouies dont le travail consiste à recueillir les informations en relation avec les violations des droits de l'homme et à demander justice pour les sahraouis, soumis à des disparitions forcées, plusieurs organisations de défense des droits de l'homme dénoncent périodiquement la persistance déplorable des violations des droits de l'homme au Sahara Occidental. C'est le cas, par exemple d'Amnesty international, Human Rights Watch, Freedom House, l'organisation Mondiale contre la Torture, Reporters sans Frontières, ainsi que d'autres institutions de l'ONU comme le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme qui, dans son rapport de mission (15/23 Mai et 19 Juin 2006), fait état de la politique de violation systématique des droits de l'Homme, menée par le Maroc contre les populations civiles vivant sous le joug de son occupation, et qui avait conclu dans ses recommandations que «les violations des droits de l'Homme, perpétrées contre le peuple du Sahara Occidental découlent de la non application du droit humain fondamental qu'est le droit à l'autodétermination».

Les violations des droits de l'homme au Sahara Occidental ne se limitent pas aux

atteintes décrites dans les paragraphes précédents. En effet, les autorités marocaines continuent de limiter considérablement le mouvement des citoyens sahraouis. Plusieurs sites web sont bloqués, et les interdictions frappent la distribution des livres mais aussi toutes sortes de publications.

Les autres sujets d'inquiétude comprennent les restrictions au mouvement des défenseurs sahraouis des droits de l'homme et la surveillance policière généralisée en plus de l'intimidation et l'interception des communications.

Cet état de fait démontre, si besoin est, que la façade de « démocratie » présentée à l'étranger par le Maroc ne saurait cacher les graves atteintes à la liberté d'expression et les violations systématiques des droits de l'homme qui, depuis le 21 mai 2005, date du déclenchement des manifestations paci-

ifiques, ont pris un caractère institutionnalisé à l'encontre de tous ceux qui réclament le droit à l'autodétermination, et singulièrement les défenseurs sahraouis des droits humains. Les prisonniers politiques sahraouis ont également payé, parfois de leur vie, la répression qui sévit dans le territoire. Ainsi, plusieurs d'entre eux vivront malheureusement avec des séquelles et des maladies contractées dans les prisons et les divers centres de détentions secrets au Maroc

Le territoire sahraoui où sont commis ces dépassements est totalement isolé des médias car plusieurs délégations composées de journalistes, parlementaires et ONG n'ont pas été autorisées à y entrer pour constater, de visu, ce qui s'y passe. C'est le cas pour des dizaines de délégations espagnoles, dont des parlementaires et des représentants de la société civile, une



Manifestation à El Ayoun.

délégation norvégienne, et dernièrement la délégation ad hoc du parlement européen.

Devant une telle situation et l'urgence de son traitement, les Nations Unies doivent élargir, sans tarder, les prérogatives de la MINURSO à la protection des civils sahraouis dans les territoires occupés. La

Communauté internationale est appelée, quant à elle, à déployer tous les outils politiques nécessaires afin de s'assurer que les médias, les organisations de défense des droits de l'homme et les observateurs internationaux puissent accéder librement au Sahara Occidental.

LETTRE DES DEFENSEURS SAHRAOUI DES DROITS HUMAINS A LA HAUT COMMISSAIRE POUR LES DROITS DE L'HOMME

A l'issue des entretiens qu'ils ont eus, le 26 septembre 2007, au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'homme avec le responsable du Département Afrique du Nord, et qui ont porté sur la situation dramatique prévalant dans les territoires sahraouis occupés, les défenseurs sahraouis des droits humains, qui prennent part aux travaux de la 6ème Session du Conseil des droits de l'homme ont transmis, au Bureau du Haut Commissaire, une lettre signée, dont voici la teneur.

**Madame Louise Arbour,
Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Palais Wilson 51, rue des Pâquis, CH-1201 Genève.**

Madame la Haut Commissaire,

Nous saisissons l'occasion que nous offre la tenue de la 6^e session du Conseil des Droits de l'Homme pour attirer votre bienveillante attention sur la grave et préoccupante situation qui prévaut toujours dans les territoires du Sahara Occidental trente ans après leur illégale occupation par le Royaume du Maroc.

Ayant accueilli avec un immense espoir la tournée entreprise par la mission d'information envoyée, en mai 2006, par le Haut Commissariat pour les droits de l'Homme au Sahara Occidental, nous ne pouvons pas ne pas vous dire – une année après l'avènement d'une telle mission, que nous avons, par ailleurs, fait bénéficier de notre totale et inconditionnelle collaboration malgré les restrictions et des entraves imposées à la liberté mouvement de nos militants par les forces de sécurité marocaines – notre profonde déception et amertume.

En effet, si nous avons accueilli favorablement la venue de la délégation du Haut Commissariat des droits de l'Homme dans les zones occupées du Sahara Occidental et des campements de réfugiés; venue que nous avons, en le temps, interprétée comme la manifestation concrète de la part des Nations unies d'une nouvelle et sérieuse préoccupation quant aux graves et systématiques violations commises par les forces d'occupation marocaines, il faut vous affirmer aujourd'hui que la non publication officielle par le Haut Commissariat aux droits de l'Homme suscite notre vive et sincère consternation.

Nous tenons par ailleurs à vous dire notre grande surprise quand nous avons constaté qu'aucune mention n'a été fait dans votre rapport de 2007 devant le Conseil des droits de l'Homme des graves et systématiques violations des droits de l'Homme dont se rendent régulièrement coupables les forces d'occupation marocaine dans les zones occupées du Sahara Occidental.

Faut-il vous dire qu'après la visite de votre délégation, les forces de sécurité marocaine ont renforcé leur emprise sur les territoires qu'elles ont coupées du monde et qu'elles ont soumises, depuis lors, à un blocus total. Les milliers de détentions arbitraires et des blessés, les centaines de jugements iniques ainsi que le nombre de plus en plus élevé des prisonniers d'opinion, arrêtés arbitrairement, et soumis régulièrement à la torture en sont les manifestations les plus tragiques et poignantes.

Madame la Haut Commissaire,

Eu égard à la persistance des graves violations des droits de l'homme dans les territoires du Sahara Occidental occupés par le Royaume du Maroc, et à la nécessité d'une action vigoureuse et urgente pour y mettre fin, nous en appelons à votre sens, bien connu et élevé, de l'humanisme pour nous aider à obtenir la libération des prisonniers politiques sahraouis et la publication officielle du rapport de la mission du Haut Commissariat des droits de l'Homme sur le Sahara Occidental car, vous en conviendrez, continuer de soumettre indéfiniment sous embargo un tel rapport ne peut que conforter et encourager les tortionnaires à poursuivre leur acharnement contre des citoyennes et des citoyens sahraouis dont le seul crime est de vouloir vivre libre dans la dignité.

Nous vous prions de croire, Madame la Haut Commissaire, en l'expression de notre très profonde et chaleureuse considération

Genève, le 27 Septembre 2007

Les Défenseurs sahraouis des droits humains qui participent aux travaux de la 6^e Session du Conseil des droits de l'homme (12-28 septembre 2007) à Genève.



El Ayoun.



**POUR LA DEFENSE
DES DROITS HUMAINS**

**POUR AIDER
LES SAHRAOUI
DES ZONES OCCUPEES
QUI LUTTENT
POUR CES DROITS**

**VERSEZ VOS DON
A NOTRE CCP
12-6818-7**



ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui – Case postale 177 – 1211 Genève 8 – Tél. 032 846 14 89

Dr Jean-Claude Vautier – 1350 Orbe – Tél. 024 441 30 45

Dr Marie-Claire et Emmanuel Martinoli – Case postale 2229 – 2800 Delémont 2 – Tél. 032 422 87 17

Françoise Buchet – 2063 Fenin (NE) – Tél. 032 853 50 80

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern